

E Consolidier et systématiser la prise en compte de la problématique des déchets en amont d'un projet

OBJECTIF GLOBAL

Concevoir un produit tout au long de son cycle de vie (analyse de cycle de vie). La composition et la gestion des matériaux, et donc des déchets, doivent être pensées en amont d'un projet.

PILOTE ET PARTENAIRES

Les actions sont pilotées par le SEN

Les partenaires sont : SEN / [AVE](#), [AVMC](#), [ATRED](#), [AVGB](#), [ASGB](#), [asr](#), [SIA Valais](#), [AVST](#), [FCV](#), [Bureau des métiers](#), [SJAE](#), [SE](#), [SFOP](#), [SHE](#), [SETI](#), [SDM](#), [SIP](#), [SDANA](#), [SFNP](#), [SCRN](#), [SANU](#), [EPFL Valais](#), [HES-SO](#), [Haute école spécialisée du Tessin](#), [VSS](#), députés valaisans

ESTIMATION DES COÛTS GLOBAUX

Pas de mandat externe envisagé

Augmentation des ressources humaines au sein du groupe déchets du SEN requise (estimée à environ 15%)

ACTION E1

Parvenir à intégrer des notions telles que l'écoconception, l'économie circulaire et la gestion des matériaux dans les cursus scolaires en échangeant avec les entités en charge de la formation des apprentis, ingénieurs, architectes et futurs acteurs de la branche mais également avec les associations techniques du domaine du génie civil. Systématiser le questionnement du réemploi lors d'autorisations de chantier de rénovation ou de déconstruction.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	INDICATEUR DE SUIVI	TEMPORALITÉ
- Augmenter la prise de conscience afin de limiter la production de déchets en amont du projet	Adaptation des cursus scolaires	Moyen terme (3 à 5 ans)
- Mettre en relation les acteurs de la formation		

ACTION E2

Communiquer auprès des services cantonaux ayant un impact sur le domaine de la construction, de l'importance de la prise en compte de la problématique des déchets en amont des projets. L'Etat doit se montrer exemplaire en matière de construction et de rénovation et la coordination entre les services doit être renforcée.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE	INDICATEURS DE SUIVI	TEMPORALITÉ
Garantir l'exemplarité à l'échelle du canton	- Nombre de bâtiments / ouvrages construits avec des matériaux revalorisés - Respect des indicateurs des mesures prioritaires de la commission Equipements et Transports	Moyen-long terme (3 à 10 ans)

E ACTION **E3**

Prioriser l'usage de matériaux revalorisés dans les marchés publics et privés. Cela peut notamment se faire via des adaptations des documents d'appels d'offre et de soumissions ainsi que par l'actualisation des normes type SIA ou VSS. Certains critères en lien avec la gestion des matériaux doivent être intégrés dans les mises à l'enquête publique. La modification de la loi sur les marchés publics peut également s'avérer une opportunité pour agir sur les bases légales.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	INDICATEURS DE SUIVI	TEMPORALITÉ
<ul style="list-style-type: none"> - Tendre à une économie circulaire des déchets minéraux et à une fermeture des cycles - Favoriser un recyclage 1 : 1 (même usage) et limiter le downcycling (produit de moindre qualité) 	<ul style="list-style-type: none"> - Modification de la loi sur les marchés publics, des documents d'appels d'offre et soumissions - Statistiques déchets (entrées et sorties dans les IVDM et les décharges) 	Moyen terme (3 à 5 ans)

ACTION **E4**

Sensibiliser à l'utilisation de matériaux revalorisés par le biais de l'exemplarité de l'Etat. Les bons exemples et les constructions durables doivent être diffusés.

Promouvoir et soutenir des solutions innovantes encourageant un usage différencié des matériaux de construction (réemploi, adaptation des techniques), des bourses aux matériaux, etc.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES, INDICATEURS DE SUIVI ET TEMPORALITÉ :  **A**  **C**

Cette action est traitée dans la Mesure A Mettre en place une communication claire, forte et globale autour des déchets
 Cette action est traitée dans la mesure C Parvenir à une administration publique durable et exemplaire